

## REUNION DES DELEGUES REGIONAUX CRBPO et MAITRES DE STAGE

Le 24 Janvier 2010

Amphithéâtre de Paléontologie

2 Rue Buffon 75005 PARIS

**Présents :** Denis Couvet, Olivier Dehorter, Pierre Fiquet, Frédéric Jiguet, Yves Beauvallet, Hubert Dugué, Raphaël Musseau, Bernard Iliou, Philippe Fontanilles, Moana Grysan, Thierry Hirtzmann, Jean Michel Lapios, Grégoire Massez, Christian Paucot, Pascal Provost, Johann Pitois.

Philippe Cannesson, et Roger Garcin s'étant excusés de leur absence

### **Sujets abordés et éléments de réponses**

Un balayage du compte rendu de la réunion des délégués régionaux du 25 janvier 2009 ainsi que des questions nouvelles constituent l'ensemble des échanges menés au cours de cette rencontre.

### **Les Délégués régionaux et les instances régionales**

L'UMR a recruté Marine Legrand en novembre 2009 dans un emploi d'interface avec les régions administratives. Elle travaille dans le cadre et l'équipe de Vigie-Nature et en collaboration directe avec le CRBPO, même bureau que Romain Julliard.

Sa mission est la suivante :

- ❑ Mettre en concordance les observatoires régionaux avec l'observatoire national.
- ❑ Aider à développer les initiatives régionales par rapport aux objectifs nationaux en contact avec les Conseils régionaux, les DREAL.

Dans sa mission de coordination des relations de Vigie-Nature avec des régions elle peut appuyer les délégations régionales du CRBPO dans toute démarche auprès des collectivités et leur apporter les informations dont elles auraient besoin.

Ses coordonnées sont : [vigie-nature@mnhn.fr](mailto:vigie-nature@mnhn.fr), Tél : 01 40 79 53 97

### **Formation des nouveaux bagueurs**

#### Discussion sur la professionnalisation du baguage

De plus en plus de structures associatives et de gestion des espaces naturels sensibles et d'aménagement des territoires exigent dans leurs offres d'emploi la qualification de bagueurs. Il est indispensable qu'avant d'entamer une formation technique à la pratique du baguage, la personne ait intégré une culture et la connaissance d'un ornithologue de terrain averti. Cette contrainte dans l'employabilité a peut être entraîné de mauvais choix de priorité dans la préparation à cette qualification.

La professionnalisation ne risque-t-elle pas de limiter l'activité de baguage de ces bagueurs à la réponse à des contrats de prestations. A ce sujet le règlement intérieur du CRBPO permet de réguler ce type de comportement : « pas de données, pas de renouvellement du permis ». Le paragraphe « Renouvellement annuel du permis » et ses articles 1, 2 et 3 précisent ces conditions.

#### Discussion sur la difficulté perçue de l'épreuve de détermination à partir d'un jeu de diapositives

Pour un prétendant à la qualification il n'est matériellement pas possible d'avoir effectué la reconnaissance en main ou sur diapositives de tous les oiseaux du paléarctique. La recommandation d'aller se former au contact de différents bagueurs et dans différentes régions de manière à élargir son expérience d'un nombre plus important d'espèces est toujours d'actualité. Néanmoins l'acquisition d'une méthodologie pour définir l'espèce, le genre, le sexe et l'âge reste tout aussi déterminante. L'évaluation porte également sur ce savoir faire du stagiaire à partir des ouvrages et autres outils à sa disposition.

Bon nombre d'erreurs constatées sont des erreurs élémentaires comme, par exemple, la détermination de l'âge des moineaux en novembre alors que cette espèce développe une stratégie de mue de type 1.

Si en 2008 des lacunes sur les stratégies de mue avaient été constatées lors des stages de qualification, en 2009 la méconnaissance de la topographie des oiseaux a constitué un déficit de formation sur un domaine essentiel pour devenir bagueur. Une grande partie de l'échec de la promotion 2009 est imputable à l'identification d'espèces communes mais moins souvent capturées (Bruant fou, Bruant zizi). Les délégués pensent qu'il faudrait revoir cette épreuve afin qu'elle ne devienne pas le point d'examen autour duquel tout se joue (coefficient trop fort ?)

Cette année un seul candidat a été reçu directement sans passer les sessions de rattrapage et après ajustement de l'épreuve d'identification sur photos...

Après discussion, il est retenu l'idée de faire passer aux candidats une épreuve préalable d'identification sur photos, lors du stage théorique qui doit toujours se dérouler avant le stage pratique. Son but serait de repérer les problèmes en matière de connaissance des espèces et de permettre aux stagiaires de se situer avant d'envisager de poursuivre vers le stage pratique.

Il faudra souligner, sur le site web du CRBPO et dans tout ce qui touche à la formation, qu'un excellent niveau général en ornithologie est exigé pour devenir bagueur. De plus le message à faire passer par les bagueurs impliqués dans la formation est que l'obtention d'une signature ne doit pas être plus importante que les connaissances pour l'acquérir.

En ce qui concerne la multiplication des demandes de stage émanant des milieux professionnels, la proposition de renforcer le stage ATEN existant ou d'en créer un second permettrait au moins de mieux répondre à la demande grandissante et de regrouper ces personnes.

### **Retour d'expérience sur l'emploi du nouveau carnet de formation**

Malgré les difficultés rencontrées au cours des derniers stages de qualification, le contenu du carnet n'est pas remis en cause, même s'il présente quelques petits oublis. Les signatures de certaines tâches ou objectifs techniques au sein des différents niveaux peuvent avoir manqué de rigueur et d'exigence. Ceci relance la question de la rédaction d'un manuel de référence technique du bagueur qui permettrait à tout formateur de justifier plus facilement face à son stagiaire, les « non-signatures ». En l'absence actuelle d'un référentiel, il est parfois difficile de justifier un jugement temporairement négatif.

Plusieurs délégués régionaux estiment toujours indispensable l'établissement de ce manuel de référence technique du bagueur.

Les responsables du CRBPO indiquent qu'ils n'ont matériellement pas le temps actuellement de lire, de corriger, d'augmenter ce qui a déjà été rédigé (C. Paucot, JM. Lapios).

Compte tenu de la rédaction en cours du manuel de référence technique du baguage d'une part, de l'adoption d'un nouveau carnet de formation d'autre part, un effort sera réalisé sur l'agencement et le contenu du site internet pour améliorer la recherche et l'accessibilité des

différentes rubriques et informations. Cette opération ne pourra commencer qu'à partir du mois de Mars comme l'indique la circulaire 2009.

Il est aussi demandé un meilleur accès aux articles de revues scientifiques s'appuyant sur les données de baguages. Frédéric Jiguet s'engage à mettre en ligne ceux-ci dans les plus brefs délais. Un chapitre « Articles scientifiques » que seuls les bagueurs pourront consulter sera créé (à l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est chose faite).

## **LE PNRO**

### **AXE 2**

Les programmes du PNRO les plus récents, (différents SPOL, Haltes migratoires,...) interfèrent avec certains programmes plus anciens et contenus dans l'axe 2 (Migrations des paludicoles, espèces gibiers, ...)

En l'état actuel des analyses du CRBPO le contenu de l'axe 2 reste inchangé.

Le CRBPO analysera si nécessaire les différentes données collectées actuellement dans l'axe 2, de manière à vérifier la cohérence de ces différents programmes entre eux.

## **ACROLA**

Depuis la création de ce programme, les investissements de nombreuses équipes ont été importants. Beaucoup de responsable de stations ACROLA s'inquiètent sur les risques de dispersion de leurs données brutes au travers des différents partenariats noués avec des structures plus « marchandes » et l'utilisation de leurs données à des fins commerciales et lucratives.

Le CRBPO a rappelé que les données de baguage sont gérées par lui conformément au règlement intérieur et en particulier au paragraphe « Propriété des données d'oiseaux bagués » et ses articles 1,2 ,3 ,4 et 5.

A ce titre et de par ses missions de recherche, de service public, d'assistance et d'expertise, le CRBPO réalise des analyses des études à partir de ces données qu'il doit mettre à disposition des décideurs (cf plaquette du CRBPO).

En tout cas le CRBPO indique que la valorisation des données ACROLA se fera par la réalisation d'une thèse puisqu'un financement a été obtenu (CRBPO-CNRS-LPO Ile de France) mais qu'il n'est pas du tout envisagé de fournir les données brutes à la « Mission Migration ».

Dans le cas où des fonds seraient débloqués, le CRBPO sera vigilant à ce que les bagueurs puissent en profiter.

### **Usage des données de baguage :**

Des données de baguage ont donné lieu à des publications sans qu'il ait été fait mention du travail de collecte réalisé par le bagueur en le citant dans la publication. Le CRBPO évoque la difficulté à citer tous les intervenants dans les publications scientifiques internationales.

Il est également demandé que l'usage des données ne soit pas monnayé sans l'autorisation du propriétaire. Le CRBPO se place en régulateur en ce domaine et veillera qu'il n'en soit jamais ainsi.

## **HALTES MIGRATOIRES**

Une information sur la répartition territoriale des différentes stations HM est souhaitée par les bagueurs. Une cartographie des différentes stations à l'instar des stations STOC permettrait des échanges tant sur les pratiques que sur les flux migratoires entre régions. Il existe 75 sites

ayant saisi leurs données dans le thème HM mais seulement 15 conventions ont été signées avec le CRBPO. Le CRBPO préfère attendre la régularisation des 60 conventions manquantes avant d'ouvrir une cartographie des différentes stations.

### **Situation du programme SHOC**

Même s'il n'a pas été évoqué au cours de l'assemblée générale, il avance. L'enquête oiseaux hivernants au cours de l'année dernière a un peu ralenti sa montée en puissance. Les délégués demandent plus de communication.

### **Annuaire des bagueurs**

Une mise à jour annuelle par le CRBPO sur le site avait été retenue.

Cette mise à jour sera d'autant plus fiable que chaque bagueur informera le CRBPO des changements de ses coordonnées. Avec le nouveau logiciel de saisie des données (GestBAG) qui sera diffusé vers mi 2010, la mise à jour des données personnelles devrait être facilitée.

### **Mise à jour des procédures CRBPO**

Le papier est coûteux, les différentes modifications d'une version à l'autre (par exemple manuel de saisie) de ces documents ne sont pas faciles à repérer. Il est demandé soit de faire apparaître dans la marge, les lignes ou parties de texte modifiées, soit de lister les pages concernées par les modifications. Ceci permettrait de n'imprimer que les pages corrigées, mais aussi d'éviter que certains collaborateurs continuent à faire des erreurs comme référencer des programmes qui ont disparu du PNRO...

### **Evolution des codes espèces**

La question posée est : pourquoi les anciens codes disparaissent ? Ce qui pose un problème de correction de ces codes lorsqu'il faut analyser ses données ! (cas de CARCAR qui devient CARLIS par exemple). Ne peut-on pas juste créer les nouveaux et garder les anciens ?

C'est Pierre Fiquet qui s'occupe de ce travail et rappelle que ces codes ont été modifiés pour être sûr d'éliminer toute erreur entre espèce. Il faut perdre l'habitude de penser que les codes sont faits à partir des trois premières lettres du genre et de l'espèce. Pierre vient de refaire les codes de toutes les espèces d'oiseaux du monde (!?)... ils ne bougeront plus même si la systématique impose des changements de nom aux espèces ainsi la Mésange bleue sera toujours PARCAE ...

### **Assurance responsabilité civile des intervenants sur une opération de baguage sous contrat.**

Il est demandé si le MNHN possédait un contrat large qui assure la RC des bagueurs du CRBPO dans l'exercice de leur activité sur des territoires d'organismes type CNR, RNN, ONF etc ...

Le CRBPO ne peut pas gérer cela au niveau national ; ce serait trop compliqué. Il est demandé que chaque intervenant dans une opération de baguage soit détenteur d'une assurance appropriée à ces risques.

Lors des interventions sous couvert d'une association il est indispensable que cette dernière dispose d'une couverture responsabilité civile adaptée à cette activité. Dans le cas où il n'y a pas de contrat de prestation entre l'intervenant et l'association, il est indispensable que l'intervenant devienne membre de l'association avant l'intervention pour bénéficier de sa couverture.

### **Réexamen du règlement intérieur**

Ne doit-on pas réaliser un toilettage du règlement intérieur ? Même si ce toilettage reste nécessaire, il obligerait de refaire signer à tous les bagueurs, cette nouvelle version. Cette opération représente une charge de travail supplémentaire pour 2010 qui est déjà très chargée.

### **Stage de qualification dans une DR**

Il est demandé au CRBPO de participer à la fourniture de filets pour le déroulement d'un stage de qualification sur le territoire d'une délégation. Le CRBPO est d'accord pour poursuivre l'effort entrepris en 2009 et fournir, si les moyens le permettent un jeu de 5 filets pour chaque candidat aux stages de qualification. Par exemple la dotation en filets pour le stage de qualification en PACA, le CRBPO a déjà fourni 10 filets en 2009 et la nouvelle demande de cette DR porte sur 10 filets supplémentaires.

### **Organisation de la réunion des Délégués régionaux**

Le déplacement éventuel au samedi soir de la réunion des délégués régionaux a été évoqué. Un vote au sein des présents a décidé de la maintenir le dimanche matin qui suit l'assemblée générale des bagueurs. Il est possible, l'an prochain que des tables rondes se fassent après l'AG, le samedi soir.

### **Dynamisation des délégations régionales**

Il est proposé de demander aux délégations régionales la présentation d'un bilan annuel des actions notoires menées dans leurs territoires. Un créneau de temps sera aménagé au sein de l'assemblée générale pour exposer ce bilan ou bien toute action qui mérite un partage entre tous les bagueurs pour celles qui le souhaitent.

### **Autonomie des aides bagueurs**

Lors de camps de baguage de grande envergure mettant en œuvre des nombres de pièges importants et sur des durées conséquentes, il est demandé la possibilité de donner une plus grande autonomie à des aides bagueurs en fin de formation dont les connaissances les savoirs faire et les savoirs être sont suffisants pour gérer seul la capture des espèces qu'ils maîtrisent parfaitement. La réponse du CRBPO est négative au regard du règlement intérieur et de la législation. La qualification en bagueurs spécialistes qui malgré la charge de travail pour le CRBPO sera étudiée avec les personnes qui le souhaitent. En attendant il est proposé de faire appel à des bagueurs d'autres régions ou des bagueurs étrangers. Les relations du CRBPO avec le BTO devraient faciliter l'appel à candidature de bagueurs anglais. Le CRBPO s'engage à faciliter l'intégration des bagueurs étrangers dans une telle démarche.

Fin des questions et remerciements de Denis Couvet à tous les participants.